

Vannes, le 8 janvier 2024

Message aux familles et résidents

Objet : Tarifs 2024

Madame, Monsieur, cher Résident,

Alors que nous allons clôturer les comptes 2023, l'ensemble de notre secteur (EHPAD, Résidences Autonomies, Services A Domicile) connaît des difficultés financières sans précédent. De nombreuses structures, dont Mareva, se trouvent au bord de l'asphyxie : sans l'aide exceptionnelle du Département et de l'ARS, nous aurions été confrontés à une rupture de trésorerie en fin d'année.

Les raisons qui ont conduit à cette situation sont bien connues : inflation (notamment sur l'énergie, mais aussi sur l'alimentation et l'ensemble des dépenses courantes), revalorisation nationale des salaires des personnels de nos établissements (mais non compensée intégralement par l'Etat), manque d'attractivité des métiers, qui oblige les établissements à recourir à l'intérim et aux heures supplémentaires pour garantir la continuité de l'accompagnement.

Depuis de longs mois, nous (Directeurs, Elus locaux, Syndicats) alertons notre Gouvernement sur la précarité de nos structures et la menace qui pèse sur elles si une réforme ambitieuse n'est pas rapidement adoptée pour le secteur du Grand Age. Notre Secteur a besoin de moyens financiers et humains à la hausse et d'une vraie politique volontariste qui témoigne de l'intérêt que porte la Société à ses aînés.

Dans cette attente et afin de prendre en compte les difficultés financières extrêmes que nous traversons, le Département du Morbihan a proposé une hausse majeure des prix de journée sur l'ensemble des EHPAD, avec un taux d'évolution de 6% pour tous, pouvant être porté jusqu'à 10% pour les structures les plus en difficulté, dont Mareva fait partie. Cette augmentation, si elle représente un effort important pour nos usagers, est vitale pour le maintien de nos structures

Aussi le tarif hébergement 2024 pour nos Résidences est fixé à 70,32 € à partir de ce mois de janvier, et le tarif dépendance est arrêté à 7,42 €, ce qui représente une augmentation du reste à charge individuel de 9,42%.

Consciente des difficultés engendrées par cette forte progression, je vous rappelle la possibilité de demander l'aide sociale du Département pour celles et ceux dont les revenus ne permettraient pas de couvrir la dépense.

Dans ce cas, je vous invite à prendre contact avec l'accueil de la Résidence qui vous concerne, afin que la marche à suivre vous soit indiquée.

Demeurant à votre disposition pour toutes informations que vous souhaiteriez avoir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher Résident, à l'assurance de ma considération distinguée et en notre engagement total au service des résidents.



La Directrice

Marie LECUYER

Résidence du Parc du Carm **Résidence Les Oréades**

26 rue Vincent Rouillé

56000 VANNES

Tél. 02 97 46 43 54

Fax 02 97 63 49 79

26 rue Vincent Rouillé

56000 VANNES

Tél. 02 97 46 43 54

Résidence Les Nymphéas

17 rue du 505è RCC

56000 VANNES

Tél. 02 97 47 07 07

Fax 02 97 47 58 97

Résidence Parc Er Vor

2 rue des Chênes

56890 MEUCON

Tél. 02 97 61 86 10

Fax 02 97 61 86 11